



---

**Conférence des Parties  
Comité de la science et de la technologie  
Quatorzième session**

New Delhi, 3-6 septembre 2019

Point 3 b) de l'ordre du jour

**Interface entre science et politique et partage des connaissances :  
Programme de travail de l'Interface science-politique  
pour l'exercice biennal 2020-2021**

**Programme de travail de l'Interface science-politique  
pour l'exercice biennal 2020-2021**

**Projet de décision présenté par le Président  
du Comité de la science et de la technologie**

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant ses décisions 23/COP.11 et 19/COP.12,*

*Rappelant également sa décision 19/COP.13 sur l'amélioration de l'efficacité de l'Interface science-politique (ISP) et sa décision 22/COP.13 sur la coopération avec d'autres groupes d'experts et organismes scientifiques intergouvernementaux,*

*Prenant note avec satisfaction des travaux effectués par l'ISP pour donner suite à ses objectifs et exécuter les activités de coordination prévues dans son programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019,*

*Ayant examiné le document ICCD/COP(14)/CST/6,*

1. *Adopte le programme de travail de l'ISP pour l'exercice biennal 2020-2021, tel qu'il figure en annexe à la présente décision, et fixe des priorités ;*
2. *Prie le Secrétaire exécutif :*
  - a) *De présenter à la quinzième session du Comité de la science et de la technologie (CST 15) un rapport de synthèse, assorti de recommandations pratiques, sur l'objectif 1.1 du programme de travail de l'ISP pour 2020-2021 ;*
  - b) *De présenter à la CST 15 un rapport de synthèse, assorti de recommandations pratiques, sur l'objectif 2 du programme de travail de l'ISP pour 2020-2021 ; et*
  - c) *De présenter à la CST 15 un rapport de synthèse, assorti de recommandations pratiques, sur les activités de coordination menées par l'ISP au cours de l'exercice biennal 2020-2021.*



## Annexe

### Programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2020-2021

Tableau 1  
**Objectifs et résultats attendus du programme de travail de l'Interface science-politique pour 2020-2021**

<i>Objectif</i>	<i>Résultat attendu</i>
<p>1. Fournir des données scientifiques sur la manière dont l'aménagement intégré du territoire et la gestion intégrée des paysages pourraient contribuer à un changement positif en profondeur, à la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) et au règlement des problèmes de désertification/de dégradation des terres et de sécheresse.</p>	<p>Un rapport technique présentant des données scientifiques sur la manière dont, dans le contexte de l'action menée pour atteindre ou dépasser la NDT, l'aménagement intégré du territoire et la gestion intégrée des paysages peuvent contribuer à un changement positif en profondeur, y compris des exemples de cas où ces approches ont été appliquées.</p> <p>Une démonstration, à la suite d'un appel d'offres, de la façon dont la NDT peut être intégrée aux logiciels libres existants d'aménagement du territoire et d'analyse des arbitrages.</p> <p>La fourniture d'une assistance scientifique au Mécanisme mondial afin de faciliter la prise des décisions quant à la faisabilité technique d'initiatives transformatrices sur la NDT.</p>
<p>2. Fournir des données scientifiques sur les méthodes d'évaluation et de suivi de la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables face à la sécheresse, en prenant en compte les effets des changements climatiques sur les risques de sécheresse.</p>	<p>Un rapport technique, fondé sur un examen des rapports de synthèse existants et de la documentation spécialisée, qui fournirait des orientations scientifiques sur les méthodes d'évaluation et de suivi de la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables face à la sécheresse, y compris grâce à la compréhension de l'influence des changements climatiques sur les risques de sécheresse.</p>

Tableau 2

**Activités de coordination inscrites au programme de travail de l'Interface science-politique pour 2020-2021**

<i>Activité</i>	<i>Sous-activités</i>
1. Contribuer à l'exécution du programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) jusqu'en 2030, conformément aux procédures établies par l'IPBES et au Mémoire de coopération entre les secrétariats de l'IPBES et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention).	<p>L'ISP examinera la suite donnée à deux des thèmes prioritaires du programme de travail glissant de l'IPBES jusqu'en 2030, à savoir :</p> <p>a) « Comprendre l'importance de la biodiversité dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » ; et</p> <p>b) « Comprendre les causes profondes de l'érosion de la biodiversité et les déterminants des changements transformateurs et les solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité », et, si les rapports de l'IPBES sont disponibles à temps, elle contribuera à leur examen scientifique et à l'analyse des principaux messages qui y sont formulés.</p>
2. Coopérer avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans le cadre de son ordre du jour, notamment en ce qui concerne son rapport spécial sur les changements climatiques et les terres et son sixième rapport d'évaluation.	L'ISP analysera, parmi les principaux messages formulés dans ces rapports, ceux qui intéressent la Convention, en vue de leur présentation à la quinzième session du Comité de la science et de la technologie.
3. Poursuivre la coopération avec le Groupe technique intergouvernemental sur les sols (GTIS) et rechercher d'autres moyens et thèmes de coopération.	<p>L'ISP coopérera avec le GTIS sur des sujets qu'ils auront confirmés d'un commun accord, compte tenu de l'importance du carbone organique du sol pour la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT).</p> <p>Elle devrait s'associer à toute activité de suivi découlant des conclusions du Colloque mondial sur le carbone organique du sol (2017) et du Colloque mondial sur l'érosion des sols (2019).</p> <p>Elle devrait envisager avec le GTIS de participer à de futurs colloques intéressant la Convention, notamment au Colloque mondial sur la biodiversité des sols (2020).</p>
4. Coopérer avec le Groupe international d'experts sur les ressources du Programme des Nations Unies pour l'environnement, conformément aux procédures qu'il a établies et dans le cadre de son programme de travail pour 2018-2021.	L'ISP examinera la suite donnée à trois des thèmes prioritaires du programme de travail pour 2018-2021 du Groupe international d'experts, en particulier à deux évaluations thématiques, l'une consacrée à l'incidence des conflits environnementaux et des migrations environnementales sur les ressources, l'autre à la mobilisation de ressources en faveur d'un développement sobre en carbone et résilient aux changements climatiques, mais aussi à un document de réflexion sur la gouvernance des ressources compte tenu de la profonde transformation des systèmes de production et des modes de consommation. Si ces rapports sont disponibles à temps, l'ISP contribuera à leur examen scientifique et à l'analyse des principaux

<i>Activité</i>	<i>Sous-activités</i>
	<p>messages qui y sont formulés. Elle contribuera également à l'examen de travaux axés sur la gouvernance des ressources minérales, comme suite à l'adoption de la résolution 4/L23 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, dans laquelle il est demandé que les structures de gouvernance qui régissent l'extraction des ressources fassent l'objet de consultations supplémentaires.</p>
<p>5. Coopérer avec l'Initiative pour des indicateurs fonciers mondiaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) afin d'harmoniser les indicateurs fonciers établis par l'Initiative pour mesurer la sécurité d'occupation des terres à l'échelle mondiale et au niveau des pays avec les indicateurs fonciers utilisés pour mesurer les progrès accomplis sur la voie de la NDT.</p>	<p>L'ISP contribuera aux travaux de l'Initiative afin d'harmoniser les indicateurs fonciers établis par l'Initiative avec les indicateurs utilisés au titre de la Convention, en s'appuyant sur des sources de données et des normes qui peuvent être collectées et comparées à l'échelle mondiale.</p>
<p>6. Coopérer avec l'unité en charge du Programme de gestion intégrée de la sécheresse, initiative lancée conjointement par l'Organisation météorologique mondiale et le Partenariat mondial pour l'eau, et consacrée aux questions scientifiques en lien avec la sécheresse.</p>	<p>L'ISP veillera à la cohérence et à l'utilité de ses travaux consacrés à la sécheresse, en particulier dans le cadre du deuxième pilier du Programme de gestion intégrée de la sécheresse, qui met l'accent sur l'évaluation de la vulnérabilité à la sécheresse et de ses effets, et collaborera à l'élaboration de deux publications : un document-cadre sur la gestion intégrée de la sécheresse et une brochure sur la sécheresse et la pénurie d'eau.</p>
<p>7. Jouer un rôle de premier plan dans l'assurance de la qualité de la deuxième édition du rapport intitulé « Perspectives foncières mondiales », et examiner, et s'il y a lieu contribuer à l'élaboration, d'autres communications fondées sur des données factuelles qui intéressent la Convention.</p>	<p>L'ISP sera membre du comité directeur de la publication « Perspectives foncières mondiales », y contribuera et entreprendra un examen scientifique du rapport et de tous les documents connexes, approuvera les versions finales avant leur publication, et sera invité à examiner et, le cas échéant, à contribuer à l'élaboration d'autres communications fondées sur des données factuelles au titre de la Convention.</p>